

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 29 (1893)
Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXIX^{me} ANNÉE

N^o 13



GENÈVE

1^{er} Juillet 1893

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Sommaire. — La motion Curti et l'article 27. — De la méthode à employer dans l'instruction élémentaire. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Exercices pratiques: Exercices scolaires; Langue française. — Ecoles primaires du canton de Genève (Examens): Français; Arithmétique; Géométrie.

La motion Curti et l'article 27.

A regarder la question d'un peu haut, on arrive rapidement à la conviction qu'il serait imprudent, dans les conditions présentes, de soulever la question constitutionnelle pour déterminer ou préciser certains points. Nul ne se soucierait de rouvrir des débats irritants, que l'opposition des catholiques transformerait vite en une lutte confessionnelle, et de courir au devant d'un échec possible. Quoi qu'en disent les partisans les plus résolus d'une loi scolaire, la sagesse ordonne de faire abstraction d'un tel projet et, pour le moment, le mieux est d'y renoncer.

Le problème se pose donc ainsi: L'amélioration normale de l'instruction populaire est-elle réalisable, avec le concours de la Confédération, sur la base de la Constitution actuelle et sans l'élaboration d'une loi fédérale? Nous répondons hardiment: Oui.

Quel est aujourd'hui, en matière d'instruction nationale, le rôle de la Confédération?

Elle dirige et paie l'Ecole polytechnique, laquelle fournit à la Suisse des ingénieurs, des architectes, des constructeurs, des

forestiers, en un mot des techniciens de toute catégorie. Sa sollicitude se limite donc aux sciences appliquées.

L'Université fédérale, dont l'institution est autorisée par l'article 27, en même temps que le droit de subventionner des Facultés distinctes ou des établissements analogues, est demeurée à l'état de lettre morte, en raison des jalousies et des compétitions cantonales.

Le canton de Berne, familier avec les longues visées, a conservé seul un reste d'espoir pour lui-même; ses émules, opportunistes habiles, ont préféré se tirer d'affaire au moyen de leurs propres ressources. Vaud et Genève, pour ne citer que ceux-là, ont ouvert à la jeunesse studieuse des Universités florissantes, jouissant d'une légitime notoriété, et ces foyers de haute culture n'ont pas uniquement pour but de préparer la jeunesse du canton aux carrières libérales. Ils groupent dans leur rayon, en une espèce de faisceau intellectuel, les étudiants des cantons voisins, de manière à former une agglomération régionale, soustraite aux vues étroites, aux préjugés locaux d'un milieu plus restreint. Bien plus, en attirant sur le sol helvétique la phalange studieuse des Allemands, des Russes, des Orientaux, ils répandent au loin l'influence de nos idées démocratiques, le goût de la science indépendante, le respect de nos libres institutions. Les Universités suisses ont par conséquent une destination à la fois intercantonale et internationale et il paraît injuste d'en faire peser tous les frais sur les budgets cantonaux. La Confédération possède non seulement le droit, elle a le devoir de les soutenir de son appui financier.

Les partisans de la centralisation universitaire aux mains d'un gros Etat confédéré, ils sont nombreux encore, invoquent la pénurie des ressources financières, la nécessité de limiter les dépenses fédérales, et les mêmes hommes jettent sans sourciller, à chaque session des Chambres, millions sur millions dans le gouffre du militarisme.

Ces scrupules n'ont point arrêté le législateur, lorsqu'il a décidé de venir en aide, par d'importants subsides, aux établissements d'instruction professionnelle, aux écoles industrielles, agricoles et commerciales de toute catégorie; c'est par centaines de mille francs que se chiffrent maintenant ces allocations et la Confédération n'est point arrivée au bout de ses sacrifices.

Sur quel texte constitutionnel, sur quelle disposition de loi précise se sont fondés le Conseil fédéral et le Parlement pour justifier l'intervention du pouvoir central dans ce domaine? On serait fort embarrassé de le dire. Un vœu, un besoin à peu près universel s'est manifesté en Suisse; on lui a donné satisfaction sans se préoccuper autrement de la Constitution, en vertu de l'adage que ce qui n'est pas défendu est à peu près permis.

Mais les défenseurs de cette procédure font observer que l'enseignement professionnel reçoit des subventions non pas en tant que facteur d'instruction générale, mais comme moyen de favoriser le développement et le bien-être matériel du peuple suisse, en lui permettant de soutenir mieux le choc de la concurrence économique. C'est à l'industrie, au commerce, à l'art que le Trésor fédéral dispense ses faveurs et non pas à l'Ecole professionnelle, établissement d'instruction. Le raisonnement ne laisse pas d'être subtil, mais il a cette bonne fortune d'être victorieux.

Le principe étant admis, aucun motif sérieux ne s'oppose à ce que les largesses fédérales s'étendent à d'autres institutions secondaires, pourvu qu'elles présentent ce caractère spécial de contribuer, par voie directe ou indirecte, à l'expansion de la prospérité helvétique. Il en est peu qui, à ce point de vue, ne soient capables de faire leurs preuves.

A dire le vrai, la Confédération a procédé fort habilement ; loin d'exercer sa surveillance par l'intermédiaire d'inspecteurs, disposés plutôt à faire sentir le poids de la tutelle administrative, elle s'est bornée à établir un contrôle bénin, ayant surtout pour but de constater que les subsides fédéraux sont bien affectés à l'usage voulu par le législateur. Elle a soigneusement évité jusqu'à l'apparence d'une immixtion abusive dans les attributions cantonales.

Est-il donc impossible d'avoir recours aux mêmes procédés en ce qui regarde l'école primaire, ce fondement de l'éducation et de l'activité nationales ? Non, et, pour s'en convaincre, il suffit de relire l'intéressant opuscule publié en 1877 par M. Numa Droz, d'où il découle des renseignements fort précieux.

Et d'abord, il est inutile d'élaborer une loi pour appliquer l'article 27. La gratuité existe partout ; pourquoi la décréter à nouveau ? En second lieu, si l'autorité fédérale veut, en vertu des compétences que lui reconnaît la Constitution elle-même (1), s'assurer que le principe de l'obligation est appliqué dans tous les cantons de la Suisse, il lui est loisible de réclamer à ces derniers, chaque année, la statistique des fréquentations et des absences, de dépouiller les rôles, d'en publier les résultats, et, au besoin, d'adresser des invitations et des remontrances aux cantons qui manqueraient à leurs devoirs constitutionnels. Pour cela une loi n'est pas nécessaire.

Enfin, l'instruction primaire doit être suffisante. Des inspections remédieraient-elles au mal, combleraient-elles les déficits existants ?

Nous ne le croyons pas, et le but serait, à notre avis, beaucoup mieux atteint, si la Confédération, usant de la prérogative expresse-

(1) « La Confédération prendra les mesures nécessaires contre les cantons qui ne satisferaient pas à ces obligations. » Art. 27, § 4.

ment contenue en l'article 27, faisait venir à Berne les manuels, les objets d'enseignement, les horaires, et les confiait à l'examen d'experts choisis dans les cantons parmi les plus capables, afin de se renseigner sur les causes des infériorités notoires et d'étudier, de concert avec les gouvernements en cause, les moyens de les faire cesser.

Dans ce cas, la Confédération n'a pas besoin non plus d'une loi pour inviter et, le cas échéant, obliger les cantons à s'acquitter de leur mission.

M. Python affirmait naguère au Conseil national que la Confédération est constamment saisie des résultats de l'enseignement primaire, qu'elle n'a jamais songé à faire usage de ses moyens de coercition, et qu'en somme les examens de recrues impliquent un critère suffisant.

Cette triple affirmation nous paraît détruite par les faits eux-mêmes; non-seulement la Confédération n'a dressé jusqu'ici aucune statistique officielle de l'instruction primaire, mais les examens de recrues constituent une base d'appréciation incomplète en ce qui concerne la valeur et la solidité de l'enseignement. Les jeunes filles y échappent et ils ne visent qu'une partie des jeunes gens, ceux qui demeurent dans le pays. Beaucoup ont oublié des notions essentielles parce qu'ils n'ont pas suivi l'école complémentaire ou de perfectionnement; les cantons qui ont institué des cours supplémentaires spéciaux pour les futurs soldats sont encore la minorité. Où donc est la norme, le vrai critérium?

Allons au fond du problème et nous verrons que les cantons où l'école primaire souffre, où le corps enseignant reçoit les traitements les moins élevés, où l'instruction n'est pas suffisante, disposent des ressources les plus limitées et sont généralement incapables de décréter de nouvelles dépenses scolaires. N'y a-t-il pas pour la Suisse un intérêt moral et matériel des plus respectables à ce que cette situation soit modifiée?

Toute l'affaire aboutit donc à une question d'argent et cette conclusion s'impose: La Confédération qui jouit du droit de subventionner les Universités, qui entretient largement l'Ecole polytechnique, qui octroie de généreux subsides aux écoles secondaires professionnelles, dépendant en général des cantons les plus riches, a l'obligation supérieure de secourir financièrement les cantons pauvres dans le but de relever leur instruction primaire.

Sous quelle forme aura lieu cette intervention pécuniaire? Deux alternatives se présentent, également pratiques et dignes d'attention. Une somme étant mise à la disposition de l'autorité fédérale, ou bien les subventions seront calculées en raison inverse des contingents payés par les cantons au *prorata* de leur population; ou bien

chacun d'eux recevrait un franc par tête de population. Il consacrerait la somme ainsi obtenue, selon les nécessités, à ses écoles primaires, à ses établissements secondaires, à son Université. La Confédération se bornerait à surveiller l'emploi de cet argent, à s'assurer qu'il va bien à sa destination. La première combinaison nous sourirait davantage, car les cantons riches ne seraient pas avantagés au détriment de ceux qui n'ont rien ou qui ont peu. Les cantons à ressources modestes, ceux où le peuple se montre rebelle aux augmentations de traitements, pourraient employer ces subventions à l'amélioration du sort des instituteurs, à une meilleure préparation du personnel enseignant, à la gratuité du matériel scolaire. Il serait ainsi donné satisfaction aux vœux unanimement exprimés par les maîtres primaires des deux tiers de la Suisse.

En tout état de cause, deux réformes, indépendantes de la question fondamentale renvoyée à l'étude du Conseil fédéral, peuvent être accomplies assez rapidement, sans porter aucune atteinte à l'autonomie des cantons.

La première, préconisée déjà dans une brochure de M. le professeur Aimé Humbert (1875), vise le subventionnement des écoles normales, des séminaires et des instituts pédagogiques, envisagés comme établissements d'instruction supérieure. Les subsides seraient accordés sur la base d'un programme minimum, arrêté d'un commun accord entre la Confédération et les gouvernements cantonaux, et les diplômes fédéraux conférant le droit d'enseigner sur toute l'étendue du territoire helvétique, seraient décernés par les cantons eux-mêmes. L'autorité fédérale serait représentée aux examens comme le Polytechnicum l'est aux épreuves de maturité dans les collèges ou gymnases techniques qui se rattachent à lui par des concordats.

La seconde réforme vise l'examen des recrues, dont la valeur actuelle est contestable et contestée. On a émis l'idée, et nous la partageons, d'imposer cet examen à tous les jeunes gens qui sortent de l'école primaire ou complémentaire, à l'âge de 14 ou 15 ans, et d'élaborer dans ce but un programme fédéral minimum, servant à la fois de contrôle et d'information statistique. La Confédération et les cantons tireraient à coup sûr de ses résultats des données immédiates, nécessaires pour améliorer la situation des écoles, tout en fournissant au corps enseignant de précieux éléments d'action éducative et pédagogique.

Telles sont, en résumé, les idées que nous comptons exposer devant le Congrès de Zurich. Ce sera pour l'an prochain. La solution de ce problème, capital au point de vue de l'avenir économique et moral de notre peuple, apparaît dans sa lumineuse simplicité. La Confédération a le devoir de venir en aide à tous les enfants de la patrie

et non pas seulement à ceux qui sont nés dans des situations privilégiées ou supérieures. Il lui appartient de réunir toutes les forces nationales dans le but de poursuivre et de satisfaire cet intérêt social.

A. GAVARD.

De la méthode à employer dans l'instruction élémentaire.

La question est délicate et complexe, et les meilleurs esprits ne sont pas toujours d'accord sur les procédés pédagogiques à suivre, quand il s'agit d'enfants de six à douze ou treize ans. Peut-être nos lecteurs trouveront-ils quelque intérêt à connaître sur cette question, toujours actuelle, l'opinion d'un homme dont toute la vie fut consacrée à l'enseignement. Nous empruntons le passage suivant à une lettre qui fut adressée en 1851 à M. Pons, chef du Département de l'instruction publique du canton de Genève; l'auteur de la lettre était M. Ph. Fazy, premier principal de l'Ecole secondaire des jeunes filles, qui fut chargé de l'organisation de cette école lors de sa création :

17 janvier 1851.

« Le point essentiel dans l'enseignement, pour des enfants de six à douze ou treize ans, est bien moins de faire acquérir des connaissances, que de préparer, développer, aiguïser les instruments au moyen desquels l'enfant devra cultiver son intelligence. Ces instruments sont la *mémoire*, l'*attention* et le *jugement*.

« 1° La *mémoire* est celui des trois que l'instituteur se plaît ordinairement à développer, mais ce n'est pas toujours d'une manière bien judicieuse. Il me semble que *tout exercice*, dans ces premières années d'instruction, doit se faire en vue du développement dont je parle, tout exercice doit mettre en œuvre la mémoire, l'attention et le jugement à la fois. Je voudrais donc, quand on s'adresse plus particulièrement à la première de ces trois facultés, que l'on choisit des morceaux utiles pour la réflexion, qui puissent servir de thème à une conversation entre la mère et l'enfant, puis que l'on avertit celui-ci qu'il aura à écrire de mémoire ce qu'il apprend, qu'il doit donc prendre garde à la manière dont les mots s'orthographient; je voudrais qu'on l'intéressât à diminuer peu à peu le nombre de fautes qu'il ne manquera pas de faire d'abord en écrivant de mémoire; enfin, que l'on ne quittât jamais un morceau sans l'avoir fait étudier sous toutes ses faces, afin de suivre un autre principe bien important à mon avis en éducation : faire *bien* et *complètement* tout ce qu'on entreprend. Ce genre d'exercice aurait besoin d'être expliqué avec plus de détails, c'est ce que je ferais avec bien du plaisir, si on le désirait.

« 2° L'*attention*. De la possibilité de la concentrer dépend une grande partie du succès de l'enseignement. Je voudrais que l'on fixât celle de l'enfant sur peu d'objets, mais que, pour chaque objet, il sût qu'il doit

rendre compte de ce qu'il a vu, entendu, perçu. Le grand nombre de choses présentées à l'enfant me paraît particulièrement propre à favoriser la légèreté; il en perçoit une, et, mu par le besoin de variété, il s'adresse aussitôt à une autre. Il donne à la quantité ce qu'il donnerait à la qualité, si un moins grand nombre d'objets lui étaient présentés. Il devient *superficiel* au lieu d'être profond.

« Rien n'habitue un enfant à l'attention comme la nécessité de rendre compte de ce qu'il a vu, entendu, lu ou appris; je voudrais donc qu'un enfant s'habituat de bonne heure à résumer, à sa mère ou à son maître, de bouche ou par écrit, toutes ses lectures et ses observations. Notez que, dans ce travail, il est obligé d'employer pour le moins autant de mémoire et de jugement que d'attention.

3° Le *jugement*. C'est ici que l'enfant a besoin du soin de la mère ou du maître pour être dirigé quand il sort du bon chemin dans son petit raisonnement; tirer des déductions d'un fait ou d'un mot, chercher des effets à une cause ou une cause à des effets, c'est là ce que l'enfant s'exerce à faire dès qu'il parle ou plutôt dès qu'il a la moindre connaissance. De quelle importance n'est pas alors une bonne direction ! Sur ce point il est impossible de donner des préceptes; tout dépend du père, de la mère ou du maître. Mais un exercice que je recommande comme étant excellent et tout particulièrement propre à développer la logique et le bon sens, ce sont les extraits, genre d'exercice trop négligé depuis que l'on a tant de moyens de s'instruire par des cours ou des leçons. L'arithmétique offre aussi une grande facilité pour le développement du jugement, non pas, comme on le fait souvent, d'une manière abstraite, mais par des problèmes gradués. Un enfant qui aura résolu chaque jour un problème sera certainement plus judicieux qu'un enfant qui aura fait son arithmétique sans problèmes.

« Il serait bien long d'expliquer tous les exercices propres à développer ces trois facultés; un entretien d'une demi-heure en dirait plus à cet égard que bien des pages. Ce que je viens de dire suffira pour qu'on comprenne qu'un enfant une fois lancé avec une impulsion de cette nature, avec des instruments aussi puissants et aussi développés, devancera bientôt des enfants mieux doués, déjà riches de connaissances acquises, mais moins habiles que lui dans l'art de travailler avec fruit. »

CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE ROMANDE. — **Manuels-atlas de géographie.** — Dans notre numéro du 15 mai dernier, à propos de l'entente intervenue entre les cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève, en vue de l'élaboration de manuels-atlas pour l'école primaire, nous exprimions l'espoir que M. le directeur de l'instruction publique, Dr Gobat, se joindrait à ses collègues des autres cantons en vue de doter des mêmes manuels les écoles du Jura bernois. Nous sommes heureux d'annoncer qu'à la suite d'une

entrevue qui a eu lieu récemment à Berne, entre MM. les conseillers d'Etat Clerc et Gobat, ce vœu s'est réalisé. M. Gobat désignera prochainement les trois membres qui représenteront le canton de Berne dans la commission de surveillance, ainsi que le collaborateur cantonal.

GENÈVE. — Inauguration du monument J.-D. Rey. — Dimanche 25 juin a eu lieu à Saint-Georges l'inauguration, annoncée dans notre dernier numéro, d'un modeste monument en marbre noir, portant comme emblèmes un livre ouvert surmonté d'une croix funèbre, entourée d'une branche de lierre, et comme inscription sur les pages du livre :

J.-D. REY
1836-1892

SA FEMME
ET SES AMIS

A 3 heures, une foule sympathique et recueillie entourait le monument et contribuait à rendre la cérémonie imposante. Les principales sociétés dont le défunt faisait partie étaient représentées par de nombreux délégués.

M. *Eger, C.*, membre de la commission exécutive du Conseil supérieur, a pris le premier la parole pour faire ressortir les bons et loyaux services rendus à cette institution par M. Rey, pendant une quinzaine d'années, d'abord comme secrétaire, puis comme vice-président et, enfin, comme président jusqu'au moment où la maladie l'obligea de donner sa démission. Il a insisté sur l'activité, l'énergie et le tact dont le regretté défunt a fait preuve pendant une période difficile, et déclaré qu'il avait bien mérité de la patrie.

Ces paroles sont accueillies par de respectueuses marques d'approbation.

M. *Rosier, W.*, professeur au Collège de Genève, et président du Comité directeur de la Société pédagogique de la Suisse romande, a fait l'éloge du défunt et rappelé sa grande activité, surtout comme collaborateur de l'*Educateur* et comme sous-rédacteur de cet organe pendant la seconde période genevoise de 1883-1884. Rey était un instituteur patriote qui laisse une mémoire honorée et un bel exemple à suivre.

La Société pédagogique *Vaud-Genève* dont M. Rey fut le promoteur, lors de son court séjour à Nyon, avait chargé M. *Sené, L.*, ancien professeur, de payer un tribut de reconnaissance à son ancien président et de rappeler les nombreux travaux fournis par lui, la gaieté et l'entrain qu'il apportait aux réunions mensuelles de cette petite société d'amis.

M. *Fontaine-Borgel* prononce une touchante allocution au nom de la section d'archéologie et d'histoire de l'Institut national genevois, à laquelle M. Rey a fourni aussi différents travaux.

Au nom des nombreux amis que le défunt a conservés à Chambéry, M. *Mavet*, secrétaire de préfecture, a, dans un discours ému et éloquent, rendu hommage au pédagogue dévoué et intelligent qui a si bien réussi à organiser les écoles laïques de la capitale de la Savoie en 1871, malgré les difficultés amoncelées sur sa route.

Enfin M. *Pauchard*, comme membre de la Commission du monument,

remercie tous les participants, au nom des parents et des amis du défunt et de la *Solidarité fribourgeoise* qui a pris l'initiative de l'érection de ce symbolique souvenir. Puis, en sa qualité d'ancien élève, de compatriote et d'ami de Rey, il raconte avec émotion les diverses péripéties de la vie si mouvementée et toute de dévouement de ce regretté collègue, notamment dans les trois villes de Fribourg, Chambéry et Genève.

L'Ecole cantonale d'horticulture. — Le rapport de la Commission de surveillance de cet utile établissement constate que l'Ecole a été fréquentée, durant l'année scolaire 1892-1893, par 35 élèves, soit 13 Genevois, 15 Suisses d'autres cantons et 7 étrangers. 14 étaient inscrits en première année; 9 en deuxième; 9 en troisième; 3 ont fait surtout de la pratique.

Le programme de l'enseignement a été suivi dans son intégralité, pour la première fois depuis la mise en vigueur de la loi du 28 mars 1891 qui a rendu l'Ecole cantonale, et les résultats obtenus ont été excellents.

L'Ecole d'horticulture de Genève est la seule de ce genre qui existe en Suisse, car celle de Wädensweil s'occupe également d'agriculture.

Fort bien dirigée, pourvue de maîtres expérimentés et d'un matériel de premier ordre, elle constitue un de nos établissements d'instruction professionnelle les plus remarquables.

Anecdote scolaire. — Question d'examen: Le métier que je veux choisir.

« Moi, je veux être instituteur; je serai très heureux; je n'aurai qu'à me promener dans la classe pendant que les élèves travailleront. »

(Cueilli dans une feuille d'examen)

BERNE. — **Société des instituteurs du canton de Berne.** — Les résultats de la votation de plusieurs sections manquent encore. Les propositions pour le programme d'activité sont arrivées en nombre très restreint. Le comité central invite les comités de sections à ne pas traiter les questions concernant la Société comme tractanda accessoires après les séances de synodes et les conférences. Notre Société s'est assigné des buts dont la réalisation est autrement importante pour les instituteurs que la plupart des sujets traités dans nos conférences. Ce n'est pas avec des membres passifs que nous arriverons à un résultat quelconque. Donc, *des séances indépendantes et beaucoup plus nombreuses des sections de la Société des instituteurs!*

Le Comité.

FRANCE. — **La situation des instituteurs.** — La commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de loi sur les instituteurs a chargé une sous-commission, composée de MM. Bardoux, Combes et Dethou, de faire un relevé général dans lequel seraient mis en relief tous les points importants et d'examiner notamment les conséquences financières du projet de loi.

Ce travail préliminaire accompli, ces résultats seront l'objet d'une première entrevue avec le ministre des finances et le directeur de l'en-

seignement primaire, M. Buisson. La commission ne discutera les détails du projet qu'après les entrevues qui auront eu lieu entre la sous-commission et le gouvernement.

La sous-commission a commencé le travail dont elle avait été chargée.

PRUSSE. — Un projet de loi scolaire. — Nous avons parlé d'un projet de loi présenté à la Chambre des députés de Prusse en décembre dernier.

Ce projet stipulait qu'à partir de 1895, l'Etat verserait aux communes une subvention annuelle de 4 millions de marcs, dont 3 millions pour élever le taux des traitements du personnel enseignant primaire, et un million pour aider à la construction de maisons d'école, plus une somme de 6 millions de marcs versée une fois pour toutes et destinée également à la construction de bâtiments d'écoles et à l'acquisition de mobilier scolaire.

La commission à laquelle ce projet a été renvoyé a supprimé les 3 millions annuels qui devaient servir à relever les traitements, ainsi que les 6 millions versés une fois pour toutes. Elle ne veut accorder qu'une somme annuelle de 2 millions pour les exercices 1893-1894 et 1894-1895, laquelle devra être affectée à des subventions pour la construction d'édifices scolaires.

Cette proposition, discutée par la Chambre le 20 avril dernier, a été acceptée. Le ministre de l'instruction publique, M. le Dr Bosse, et les députés libéraux ont vainement essayé de faire rétablir les chiffres du projet primitif.

La majorité, formée des conservateurs et du centre catholique, s'y est refusée, malgré le tableau présenté par le ministre de l'état lamentable où se trouvent beaucoup de maisons d'école et de logements d'instituteurs.

BIBLIOGRAPHIE

Enseignement de la géographie. — A lire dans les *Geographische Nachrichten*, paraissant à Bâle, un excellent article du rédacteur en chef Dr Hotz, sur l'enseignement de la géographie dans les gymnases suisses. L'auteur, tout en se déclarant partisan de la culture classique, se prononce nettement contre la thèse soutenue récemment par le Dr Finsler, qui voudrait que, dans les classes supérieures des gymnases, l'enseignement de la géographie fût uni ou plutôt subordonné à celui de l'histoire. C'est l'histoire qui dépend de la géographie et non pas la géographie de l'histoire, répond en substance le Dr Hotz. Nous reparlerons prochainement de cette question, à propos d'une étude d'ensemble sur les différents points soulevés par le Dr Finsler dans sa récente brochure.

Contes pour tous, par Adolphe Ribaux. — Neuchâtel, Delachaux et Niestlé. — Paris, Grassart, libraire, 2, rue de la Paix.

Les vingt morceaux contenus dans ce joli volume se distinguent par

les qualités d'imagination et de style qui ont valu à leur auteur une popularité méritée dans la Suisse romande. Observation vraie de la nature et du cœur humain ; descriptions pleines d'humour, ou empreintes d'une note attendrie ; récits d'une saveur agreste, qui dégagent comme le parfum d'un fruit vigoureux et sain, tels sont les caractères de cette prose originale et d'un tour bien personnel.

Les instituteurs, outre le charme qu'ils éprouveront à lire ces contes, y trouveront les sujets de nombreuses dictées. Pendant plusieurs années d'ailleurs, certains fragments des *Paysans* du même auteur ont été choisis comme dictées d'examens dans les écoles neuchâteloises.

L'ouvrage est par conséquent digne, à un double titre, d'une recommandation particulière.

A. G.

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES SCOLAIRES

I. — **Langue française.**

Quelques simples remarques sur l'enseignement de la composition à l'école primaire. Sujets à traiter au degré supérieur.

(Suite)

III. *Développer cette pensée en la motivant : « Ma mère est la personne que j'aime le mieux. »*

Pensez-vous qu'il y ait des personnes qui nous aiment autant que notre mère ? Y a-t-il quelqu'un qui ait fait pour nous autant que cette laborieuse et simple femme ? Dites les soins qu'elle a pris de vous durant votre enfance pour vous conserver la vie et la santé. Nuits sans sommeil et travail continuel. Ses attentions. Ses inquiétudes pour vous procurer un état qui vous permette de faire aisément votre chemin en ce monde. Vous avez donc mille raisons d'amour pour cette digne femme. Monstre d'ingratitude en ne l'aimant pas plus que tout autre être.

IV. *Comment construit-on une maison ?*

Choix de l'emplacement. Terrain sec et solide, si possible à proximité d'une fontaine. Fondements creusés, caves. Matériaux amenés : pierres, chaux, bois, tuiles. Mortier préparé ; maçons élèvent murs. Charpentiers équarrirent gros sapins et préparent charpente. Murs finis, on dresse les combles. Travail dangereux. Réjouissances quand on élève un bâtiment. Menuisiers, plâtriers arrivent. Portes, fenêtres, boiseries. Vitrier fournit... serrurier, ferblantier. Demeure souvent construite en quelques semaines. Pour achever une telle besogne, plusieurs centaines d'ouvriers. D'ordinaire, marché avec un entrepreneur. Nouvelles constructions rares dans les villages.

V. *Histoire d'une fleur.*

Faites parler la fleur. Qu'elle vous dise où elle est née. Soins qu'on a pris d'elle. Arrosages. Qui les fait? Fillette. Ote mauvaises herbes qui veulent l'étouffer. Chaleur vivifiante du soleil la fait grandir et devenir un charmant et frais œillet. On l'admire; ses couleurs; les amies de la petite fille... Un jour on vient le couper et le mettre dans un vase plein d'eau. Il est là depuis quelques heures et sa vie va bientôt finir. Réflexions. Telle courte existence de la fleur est une image de la nôtre: nous naissons, nous grandissons; les années s'envolent rapides et la froide vieillesse vient nous paralyser, nous faire songer à la mort.

On peut développer de la même façon les sujets ci-dessous :

1. Enfant, quels sont tes devoirs vis-à-vis de tes parents? — 2. Le bassin du Rhin. — 3. Utilité des forêts. — 4. Aspect de la nature au printemps. — 5. Emploi d'un beau dimanche d'automne. — 6. Pourquoi je suis heureux d'être Suisse. — 7. Le jardin de la ménagère en été. — 8. Les dépenses d'un Etat. — 9. Le Grand Conseil, sa composition, sa compétence, ses attributions. — 10. Fumer est une mauvaise habitude. — 11. Services que rendent les caisses d'épargne. — 12. Influence des journaux sur le peuple. — 13. Vous trouvez dans une poésie cette pensée: « Le travail, c'est le bonheur », montrer la justesse de cette idée par quelques développements. — 14. Résumé de la théorie musicale que vous connaissez. — 15. Description de votre maison. — 16. Lettre dans laquelle vous direz vos préférences pour l'agriculture. — 17. L'arrivée d'un train un jour de foire. — 18. Un marché à Delémont. — 19. Quelle saison préférez-vous? — 20. Utilité des chemins de fer. — 21. Une ferme comme j'en voudrais une. — 22. Détails sur les récoltes de l'année. — 23. Lettre à un frère à propos de ses folles dépenses. — 24. Devoirs des citoyens envers la patrie. — 25. Voyages d'un petit sou. — 26. La santé est le plus précieux des biens. — 27. Importance de l'eau dans une contrée. — 28. Importance et nécessité de la police. — 29. Caractère d'un bon élève. — 30. Avantages de l'économie. — 31. Soirées d'hiver chez les cultivateurs. — 32. Puissance et charme de la vie de famille.

On nous objectera peut-être que plusieurs de ces sujets sont trop difficiles pour des élèves de simples classes primaires. Oui, sans doute, si l'enfant était abandonné à lui-même; mais nous traitons avec lui tous ces travaux-là et, par nos questions, nous lui faisons *trouver toutes les idées en les mettant à leur place naturelle*. En agissant ainsi, notre but est d'*apprendre à penser à nos jeunes auditeurs et à élargir toujours plus le cercle de leurs connaissances*. Si le maître a ensuite soin de faire traiter un sujet facile, bien à la portée de la classe, et cela sans direction aucune, il s'assurera bientôt si son enseignement est rationnel et s'il porte des fruits.

Sujets de rédaction que l'élève du degré supérieur peut traiter seul, sans concours, sans aucune direction du maître.

1. Coup d'œil sur les insectes. — 2. Le matin au village. — 3. La pomme de terre. — 4. Comment on bat le blé. — 5. Influence des vents, leur rôle. — 7. Les combustibles. — 8. Travaux de l'ouvrier des champs. —

9. Les métaux. — 10. Un jour de neige. — 11. Portrait du paresseux. — 12. Les oiseaux les plus utiles. — 13. La fenaison. — 14. Les fourmis. — 15. Voyage autour de l'école. — 16. Les arbres. — 17. Les os. — 18. Les ennemis de la poule. — 19. Les instruments de musique. — 20. Les fontaines du village. — 21. L'automne chez les cultivateurs. — 22. Expliquer les mots qui indiquent la parenté. — 23. Avantages de la société. — 24. La mer. — 25. Les grands villages de la Suisse. — 26. L'hygiène, conseils qu'elle donne, défenses qu'elle fait. — 27. Les grandes villes du globe. — 28. Les républiques du monde. — 29. Différentes formes de gouvernement. — 30. Bourgeoisies et municipalités. — 31. Le pouvoir judiciaire en Suisse. — 32. Visite à une ferme. — 33. Les arbres de nos régions. — 34. Ce que rappellent les grandes fêtes de l'année. — 35. L'agriculture, ses produits. — 36. Un jardin à ma fantaisie. — 37. Les arbres en général. — 38. Les oiseaux de nos contrées. — 39. Etats, métiers et professions qu'on trouve dans ma commune. — 40. Quel bien un gendarme fait-il à la société? — 41. Les plus grands animaux. — 42. Election d'un maire. — 43. Genre de vie de l'hirondelle. — 44. Produits qui servent à nous vêtir. — 45. Services rendus par les animaux. — 46. Utilité du calcaire. — 47. Montrer que l'homme est le roi de la terre. — 48. La description d'une de nos fermes. — 49. Ce que l'on fait à l'école, du lundi au samedi. — 50. Engager un ami à ne pas fumer.

A peu près partout, la composition est la branche qui *rend* le moins; mais qu'un instituteur lui consacre *des soins intelligents et persévérants*, sa classe fût-elle d'ailleurs placée dans les plus mauvaises conditions, il arrivera à *des résultats passables*. La tâche de l'école populaire n'est pas *de former des littérateurs, mais des hommes capables d'exprimer clairement et correctement leurs pensées*. Il est impossible que la jeunesse n'en arrive pas là, après une scolarité de neuf années, surtout si l'enseignement grammatical est donné d'une manière rationnelle et s'il a sa base sur l'étude de la proposition.

H. MONNIN, instituteur,

ÉCOLES PRIMAIRES DU CANTON DE GENÈVE

Examens du vendredi 9 juin 1893

Français. — ORTHOGRAPHE. — DICTÉE

PREMIÈRE ANNÉE

En juin les campagnes ont des couleurs magnifiques. — Les rayons du soleil sont vifs et brillants. — Le rossignol cache son nid dans le bosquet. — Les abeilles composent leur miel avec le suc des fleurs. Le faucheur coupe.....

.....Mangent les insectes nuisibles.

DEUXIÈME ANNÉE

Les mois d'avril et de mai sont bien agréables! — Les boutons se sont ouverts, les prairies semblent semées de fleurs, les buissons et les arbres paraissent couverts de flocons de neige; dans les prés, les bois

et les jardins on respire un doux parfum. — Les chênes touffus abritent dans leur feuillage les oiseaux qui chantent le retour des beaux jours.

TROISIÈME ANNÉE

Vous aimez et vous protégez les petits oiseaux qui nous débarrassent des insectes nuisibles. — N'oubliez pas non plus que nous avons encore d'autres petits amis, moins jolis, il est vrai, mais tout aussi utiles, ce sont ceux qui habitent sous la terre comme la taupe et la musaraigne. Les hérissons rendent également des services aux cultivateurs, car ils font une chasse acharnée aux souris, aux limaçons et aux hannetons.

Mes enfants, soyons reconnaissants envers ces petits animaux.

QUATRIÈME ANNÉE

Que la campagne est belle au printemps, quand les fleurs sont épanouies ! Qu'elles sont jolies les fleurettes des prés ! Le bluet, le coquelicot qui s'ouvrent au milieu des blés, les marguerites blanches qui émaillent l'herbe parfumée, sont de vraies merveilles.

Toutes ces plantes sont des êtres vivants. Nées de graines semées par le vent, elles grandissent lentement, ouvrent leurs bourgeons, déroulent leurs feuilles, montrent leurs fleurs en exhalant un doux parfum. — Plus tard, elles mourront, car tout ce qui vit meurt.

CINQUIÈME ANNÉE

Quand viendra le moment où écoliers et écolières pourront reprendre leurs promenades dans la campagne ? — Rien de plus charmant et de plus instructif que ces courses qui, tout en nous délassant des fatigues de l'étude, nous familiarisent avec le monde si varié des plantes que la nature a répandues à profusion. La botanique, cette science si attrayante, est à la portée de chacun. Bon nombre de fleurs sont employées en médecine ; il est donc utile de les connaître. Ainsi les fleurs du muguet, au parfum suave, fournissent, après qu'on les a séchées, un remède contre les maux de tête. Le genêt, le sureau et bien d'autres encore sont connus pour les services qu'ils nous rendent.

SIXIÈME ANNÉE

Toutes les plantes produisent des graines et les laissent s'échapper lorsqu'elles sont mûres. Celles qui sont tombées au pied de la plante-mère germeront autour d'elles. D'autres, emportées par le vent, volent et vont se semer au loin. Il en est que le ruisseau a entraînées et qui se sont déposées sur ses rives ; celles-là nagent ou du moins vont flottant au gré de l'eau. Un certain nombre munies de crochets s'attachent à la toison des brebis et sont portées ainsi de prairie en prairie. C'est de cette façon que les graines se dispersent partout. Cependant elles ne germent jamais que dans l'endroit qu'elles se sont choisi, c'est-à-dire où se trouve réuni tout ce qui convient à leur nature.

Sujets de composition

TROISIÈME ANNÉE. — Le lait ; animaux qui nous le donnent ; ses différents usages ; ce que nous pouvons en retirer.

QUATRIÈME ANNÉE. — Lettre à $\left. \begin{array}{l} \text{une amie} \\ \text{un ami} \end{array} \right\}$ pour lui annoncer le départ $\left\{ \begin{array}{l} \text{d'une sœur aînée,} \\ \text{d'un frère aîné,} \end{array} \right.$ qui se rend à l'étranger pour faire son apprentissage ; préparatifs ; séparation.

CINQUIÈME ANNÉE. — Un enfant voit un charretier méchant et brutal maltraiter son cheval parce que la pauvre bête n'a pu tirer d'un mauvais pas la voiture trop chargée. — Il raconte le fait à un ami et donne les raisons qui doivent nous engager à ne jamais maltraiter les animaux.

SIXIÈME ANNÉE. — La profession que je désire embrasser ; pourquoi je l'ai choisie ; connaissances qu'elle exige ; mes goûts et mes aptitudes à ce sujet ; espoir que ce projet me permet de nourrir.

Arithmétique. — PREMIÈRE ANNÉE

Addition (*dicter les nombres*): $8 + 27 + 499 + 58 + 106 + 205 =$

Soustraction *id.* $80 - 53 =$

$54 - 48 =$

Problème (*écrire l'énoncé sur le tableau noir*): Charles avait 15 pêches. Il en a donné 4 à son frère et 5 à sa sœur. Combien lui en reste-t-il ?

DEUXIÈME ANNÉE

Addition (*dicter les nombres*): $9 + 27 + 205 + 78 + 847 + 95 =$

Soustraction : $1073 - 597 =$

Multiplication : $89 \times 57 =$

Division : $90 : 6 =$

Problème (*écrire l'énoncé sur le tableau noir*): Combien faut-il de pièces de 5 fr. pour payer 45 kilos de viande à 2 fr. le kilo ?

TROISIÈME ANNÉE

I. Quel est le prix de 56 kilos de beurre à fr. 1,75 le demi-kilo ?

II. A raison de 15 fr. le mètre, combien peut-on avoir de mètres de drap pour fr. 52,50 ?

III. Un cultivateur emploie 7 ouvriers à fr. 2,45 par jour ; 4 fr. à 3,20 et 3 à fr. 4,50. — Quelle somme lui faut-il chaque semaine pour payer tous ces ouvriers ?

QUATRIÈME ANNÉE

I. Un père de famille gagne fr. 4,25 par jour, sa femme fr. 1,75, son fils 3 fr. — Combien ont-ils dépensé ensemble dans l'année, sachant qu'il y a 300 jours de travail et qu'ils ont économisé 350 fr.

II. Un marchand a vendu 19 kilos de café à fr. 3,20 le kilo. Il a gagné fr. 15,20 sur cette vente. — Combien avait-il payé le kilo de ce café ?

III. Pour confectionner une douzaine et demie de tabliers, on a acheté 27 mètres d'étoffe, à fr. 0,80 le mètre. Les fournitures ont coûté fr. 3,60. L'ouvrière chargée du travail a reçu fr. 0,45 par tablier. — A quel prix revient un tablier ?

CINQUIÈME ANNÉE

Une locomotive parcourt la distance entre deux localités en 18 h. 50 minutes. — Quelle est cette distance, sachant que la vitesse moyenne

de la locomotive est de 36 kilomètres par heure (*Emploi des parties aliquotes*)?

II. Une pièce d'étoffe de mèt. 40,60 a coûté fr. 101,50. On en prend mèt. 11,50 pour faire une robe. On emploie en outre mèt. 3,95 de doublure à fr. 0,95 le mètre et l'on paie fr. 12,30 à la couturière. — Quel est le prix de la robe?

III. On achète $8\frac{3}{4}$ quintaux métriques d'une marchandise à raison de fr. 60,50 le quintal. Les frais divers s'élèvent à fr. 17,75. On revend les $\frac{3}{5}$ de cette marchandise à fr. 0,75 le kilo et le reste à 0,70. — Quel est le bénéfice?

SIXIÈME ANNÉE

I. Un litre d'huile pèse 9 hectogrammes 6 grammes. Un marchand en achète un fût de $2\frac{1}{4}$ hectolitres au prix de fr. 1,45 le kilog. — Combien doit-il payer si on lui fait un rabais de 2 % parce qu'il paie comptant?

II. Une personne achète une maison pour 15,000 fr. Elle y fait pour trois mille francs de réparations et la loue ensuite 980 fr. par année. — A quel taux cette personne a-t-elle placé son argent, sachant qu'elle doit payer chaque année 80 fr. pour assurance, impôt, etc.?

III. Un épicier a acheté pour 138 fr. une balle de café vert du poids de 50 kilos. La torréfaction de ce café lui coûte 7 centimes $\frac{1}{2}$ par kilo et en diminue le poids d'un cinquième. Combien devra-t-il vendre le kilo de café torréfié pour faire un bénéfice de 8 %?

Géométrie. — QUATRIÈME ANNÉE

I. Combien faudra-t-il de rouleaux de papier pour tapisser une paroi de 8^m,50 de longueur sur 2^m,40 de hauteur, sachant que chacun des rouleaux a 8^m de longueur et 0^m,50 de largeur?

II. Un carré a 140^m de tour. — Quelle serait la hauteur d'un triangle de 50^m de base qui aurait la même surface que le carré?

CINQUIÈME ANNÉE

I. A raison de fr. 0,50 le mètre carré, que dépensera-t-on pour vernir l'extérieur d'un tuyau de 6^m20 de longueur et dont le diamètre mesure 0^m12^c?

II. On veut tapisser les murs d'une salle de 9^m de longueur, 7^m,5 de largeur et 4^m,25 de hauteur. — Quelle est la surface totale à tapisser, s'il faut déduire 20^m carrés 25 décimètres carrés pour les portes, les fenêtres et les boiseries?

SIXIÈME ANNÉE

I. Combien de litres peut contenir un vase cylindrique qui a 0^m36 de diamètre et 1^m15 de hauteur?

II. Une cour a la forme d'un trapèze dont la hauteur est de 15 mètres; les deux bases mesurent l'une 22^m, l'autre 18^m. Au milieu de cette cour se trouve un jet d'eau dont le bassin circulaire a un diamètre de 5^m,2. Combien coûtera le pavage de cette cour à raison de fr. 1,50 le mètre carré?